

Demande d'autorisation pour la destruction du sanglier par piégeage
saison cynégétique 2023-2024

Dépôt de la demande : **ddt-chasse@cher.gouv.fr**

Je soussigné, (Nom-prénom) :

Adresse :

Code postal – Commune :

Téléphone (fixe / portable)

Courriel @

AGISSANT EN QUALITÉ DE (**cocher la case correspondante**) :

- /// Détenteur du droit de destruction (Propriétaire, fermier, possesseur)
- /// Délégué du droit de destruction (atteste avoir reçu la délégation écrite de ce droit)

Sollicite l'autorisation de piéger le sanglier sur un territoire de hectares situé sur la ou les **communes** (*préciser les lieux-dits*) :

Commune lieux-dits

Commune lieux-dits

Commune lieux-dits

Les piégeurs agréés, ayant suivi la formation « piégeage du sanglier » dispensée par la fédération des chasseurs, seront les suivants (4 maximum) :

	Titulaire	Remplaçant ou assistant n° 1	Remplaçant ou assistant n° 2	Remplaçant ou assistant n° 3
Nom				
Prénom				
Adresse				
CP+commune				
N° agrément piégeur				
Date de la formation « piégeage du sanglier »				
Lieu (département) de la formation « piégeage du sanglier »				

La visite aux pièges sera effectuée, en plus des piégeurs agréés cités ci-dessus par :

	Visiteur n°1	Visiteur n°2	Visiteur n°3
Nom			
Prénom			
Adresse			
CP+commune			

Je m'engage à transmettre à la direction départementale des territoires du Cher un compte-rendu selon le modèle fixé, **avant le 8 juillet 2024.**

Fait à _____, le _____

Signature